

Avis d'examen



CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR LES AIDES SPECIALISEES, LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (CAPA-SH) Session 2012

Secrétariat Général

Affaire suivie par Brigitte Morel

Téléphone 03 22 71 25 50 Fax 03 22 71 25 13 Mél. sg-ia80@ac-amiens.fr

4, rue Germain Bleuet BP 2607 80026 Amiens cedex 1 **Réf.**: Décret n°2004-13 du 5 janvier 2004 modifié Arrêtés du 5 janvier 2004 publiés au B.O. spécial n°4 du 26 février 2004 (options et organisation de l'examen).

L'examen du CAPA-SH est ouvert aux instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires de l'enseignement public ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou rémunérés sur échelle de professeur des écoles.

Une session d'examen sera ouverte à partir du mercredi 2 mai 2012.

Le registre des inscriptions sera ouvert jusqu'au vendredi 16 décembre 2011 à l'Inspection Académique de la Somme.

Les dossiers d'inscription seront :

- **envoyés sur demande écrite**, accompagnée d'une enveloppe (format 22,9 x 32,4) libellée à l'adresse du candidat, affranchie à 1,00 €, adressée à :

Inspection académique de la Somme Secrétariat Général 4 rue Germain Bleuet BP 2607 80026 AMIENS CEDEX 1

 ou remis aux candidats qui se présenteront au Secrétariat Général de l'Inspection Académique de la Somme.

Aucun dossier d'inscription ne sera délivré sur demande téléphonique.

La date du 16 décembre 2011 est la date limite de réception des dossiers d'inscription à l'Inspection Académique de la Somme.

En cas d'envoi par la poste, le cachet de celle-ci fait foi (le 16 décembre 2011).

Aucune justification d'une oblitération tardive ne sera acceptée.

Aucun dossier ne peut être accepté hors délai, quel que soit le motif invoqué. La règle est d'application stricte et ne souffre aucune dérogation.

La date limite de dépôt des mémoires est fixée au mardi 10 avril 2012.